Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_058-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le lundi 15 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. PRIGENT Alain, Maire.

Présents : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER.

Excusés : Sylviane PAUL (pouvoir à Alain PRIGENT), Jean-Michel DESMONS (pouvoir à Nathalie PERRIN), Mickaël PRODHOMME (pouvoir à Laurent LISEMBART), Marie GUEGUEN PRIGENT (pouvoir à Vincent SEVAER), Nathalie ROBIC (pouvoir à Hubert MINNITI).

Secrétaire de séance : Jacqueline CHEVILLON.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 – présents : 18 – votants : 23.

2025 – 058 – FINANCES MUNICIPALES
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LA GIRAFE POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Nathalie PERRIN, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse donne lecture du rapport suivant :

La commune de Corps-Nuds a décidé de soutenir financièrement l'association « La Girafe » multi accueil de la petite enfance. Elle s'engage quant à elle à respecter les objectifs arrêtés conjointement dans le respect de leur projet.

La commune de Corps-Nuds respecte et reconnait les principes généraux et les orientations dont l'association « La Girafe » se dote librement, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes énoncés dans la convention.

Objectif 1- L'accueil :

- Assurer un accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap, respecter les normes législatives et réglementaires, en privilégiant l'accueil des familles cornusiennes et des familles plus vulnérables (familles monoparentales, partenariat PMI, recherches d'emploi, situations de handicap...).
- Les places sont attribuées lors du comité d'attribution (un par an, au mois de mars) durant lequel participe un représentant de la commune. Les modalités de fonctionnement de ce comité d'attribution feront l'objet d'un document spécifique.

Objectif 2- L'éveil des enfants et l'accompagnement des familles :

- Participer au bien-être et à l'éveil des enfants accueillis.
- Accompagner et soutenir la parentalité.
- Favoriser l'inclusion et la mixité sociale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_058-DE

Objectif 3 - Le partenariat local :

- Être acteur du partenariat local, au sein du pôle enfance et sur le territoire de la commune à travers un investissement lors de projets, de temps forts ou événements liés à la petite enfance.
- Participer à la démarche de Convention Territoriale Globale notamment dans le groupe de travail petite-enfance.
- Participer à la vie de la cité.
- Avoir un rôle d'accueillant et de formation pour nos jeunes cornusiens étant en étude dans ce secteur de la petite enfance par le biais de stage.

Objectif 4 - La transition écologique :

- Promouvoir des actions en faveur du développement durable, pour une sensibilisation des enfants et de leurs parents.
- Former les équipes à la transition écologique dans leurs pratiques professionnelles.

Conformément aux axes développés dans le cadre de son projet, l'association mettra en place des actions en lien avec les objectifs ci-dessus précisés.

Le financement prévisionnel est le suivant :

La commune de Corps-Nuds s'engage, à lui apporter chaque année un accompagnement technique et financier conditionné au vote de la subvention dans l'élaboration budgétaire et sous réserve que les actions développées par l'association « La Girafe » soient conformes aux engagements exprimés dans son projet.

Année	***2025***	***2026***	***2027***	***2028***
Subvention	*28 000 €*	*28 000 €*	*28 000 €*	*28 000 €*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'objectifs et de partenariat à passer entre la commune et l'association « La Girafe »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2025
Le Maire,
Alain PRIGENT

MAIRIE DE CORPS NUDS 35150